

AVIS PUBLIC

Adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services

Prenez avis que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services dispensés par l'arrondissement Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2025, sera adopté au cours de la séance ordinaire du Conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent tenue à la salle du Conseil d'arrondissement de la mairie d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le **3 décembre 2024, à 19h30**.

Montréal,
Le 22 novembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement